

# FRANCE MÉDECINE GÉNOMIQUE 2025

Mars 2020

Diane Gozlan, Frédérique Nowak, Christel Thauvin, Franck Lethimonnier

## Charte de publication des articles liés au PFMG 2025

### Contexte

La charte de publication du PFMG2025 dicte les règles de publication scientifique qui permettent de rendre visibles les acteurs ou entités ayant pris part ou œuvré de manière significative, scientifiquement et/ou financièrement, à l'obtention des données d'intérêt. Elle est destinée à :

- identifier et valoriser l'ensemble des productions scientifiques et méthodologiques potentielles qui émaneront de la mise en œuvre du PFMG2025 et des projets de recherche qui s'appuieront sur les données générées dans le cadre du PFMG2025.
- encourager les publications sur le plan par les acteurs opérationnels (membres du COMOP, comité de suivi, équipes de SeqOIA et d'AURAGEN, ensemble des personnes impliquées dans les groupes de travail depuis la genèse du plan en 2016).
- encourager les publications sur le PFMG2025 par les acteurs de terrain (professionnels de santé et de recherche).

La co-signature d'une publication scientifique participe à la reconnaissance et à la visibilité des auteurs mais aussi à celles des unités et des organismes de recherche, des établissements de santé et des financeurs.

### Règles concernant les types de publications scientifiques

Concernant les publications émanant du PFMG2025, plusieurs situations sont possibles :

- 1) publications de nouveaux résultats scientifiques ou de cas cliniques originaux ;
- 2) publications de description de données issues du séquençage ;
- 3) publications méthodologiques (relatives aux protocoles, aux études de faisabilité, à l'organisation, aux circuits...), autrement dit les publications décrivant la mise en place d'organisations associées au PFMG2025.
- 4) publications mixtes combinant plusieurs situations parmi les points 1), 2), et 3).

La Charte de publication du PFMG2025 s'applique à l'ensemble de ces publications scientifiques.

La publication dans des revues **indexées**, à comité de lecture, est à privilégier.

**Commenté [CT1]:** Question pour Franck :  
Demande t on également en langue anglaise ? car plus visible à l'international et plus cité

aviesan

CEA CHRU CNRS CPU INRA INRIA INSERM INSTITUT PASTEUR IRD  
ARIIS CIRAD EFS FONDATION MERIEUX INERIS INSTITUT CURIE INSTITUT MINES-TELECOM IRBA IRSN UNICANCER

### Règles concernant les auteurs

> Au vu du grand nombre de personnes impliquées dans le PFMG2025, la création de groupes d'auteurs émanant du PFMG2025 est recommandée. Différents groupes d'auteurs peuvent ainsi être créés : COMOP PFMG2025 (membres du COMOP), CReFIX (toute l'équipe ou sous-groupes), AURAGEN (toute l'équipe ou sous-groupes), SeqOIA (toute l'équipe ou sous-groupes), MULTIPLI, DEFIDIAG, GLUCOGEN, POPGEN, SEQOGEN, autres groupes de travail du PFMG2025, etc...

> Dans les cas de figure 2), 3), et 4), les publications sont *a minima* signées par le collectif de tous les participants au projet d'organisation.

Dans le cas de figure 1), les co-auteurs sont les chercheurs et/ou cliniciens ayant été intellectuellement impliqués dans le projet en accord avec les règles de la charte des publications Aviesan. Une signature collective peut également être apposée pour certains auteurs. En effet, l'individualisation d'une signature repose sur la part de contribution à la publication en termes d'idée, de réalisation et d'apports.

La charte de publication Aviesan est consultable ici : <http://aviesan.fr/mediatheque/fichiers/version-francaise/lire-la-charte-des-publications>

### Remerciements

Les financeurs doivent être systématiquement mentionnés et remerciés en fin de publication, avec la référence précise du financement quand cela est pertinent et/ou demandé par la revue scientifique.

Le PFMG2025 doit être cité dans les remerciements des publications concernant les projets de recherche s'appuyant sur des données générées dans le cadre du PFMG2025. Par exemple : « nous remercions le Plan France Médecine Génomique 2025 et ses collaborateurs d'avoir mis en place l'organisation territoriale permettant la collecte des données qui ont été nécessaires à la production des résultats. »

### Autres mentions

Les affiliations des auteurs, leurs contributions, la déclaration des liens d'intérêt, le rôle des financeurs, et les contributions additionnelles peuvent faire l'objet de mentions supplémentaires.

### Autorisation de publications

Les publications impliquant un groupe d'auteurs émanant du PFMG2025 (cf. Paragraphe *Règles concernant les auteurs*) devront être validées par le COMOP du PFMG2025. Elles devront être soumises au moins deux semaines avant la date de la réunion de celui-ci.

**Commenté [CT2]:** A préciser, tu veux parler du consortium COMOP PFMG2025 ?

**Commenté [DG3R2]:** Soit COMOP, soit MULTIPLI, soit SeqOIA...

**Commenté [CT4]:** Ne faudrait-il pas rajouter le MSS et le MESRI

**Commenté [DG5R4]:** On en a parlé avec FN et on pourrait leur demander une phrase type de remerciements. Franck ?

**Commenté [CT6]:** Vous voulez vraiment le COMOP car c'est un peu large maintenant ? Cela peut être validé au COMOP mais peut-être envoyé à un comité d'approbation réduit, qui demande au COMOP d'approuver, qu'en pensez-vous ?

**Commenté [DG7R6]:** On pourrait en parler au COMOP, et faire un appel à volontaires pour constituer le comité de relecture de tel ou tel article

### Affiliation des auteurs

Chaque institution impliquée dans la réalisation du travail à l'origine de la publication scientifique doit être identifiée par une affiliation homogène.

Il est recommandé d'utiliser de préférence le mono-ligne avec la « virgule » comme séparateur de chaque institution, comme suit : **tutelle 1, tutelle n, ville, pays**

Ou **nom du laboratoire, tutelle 1, tutelle n, ville, pays**

Les intitulés d'organismes ne doivent pas être traduits en anglais, l'ordre hiérarchique peut être descendant ou montant selon les éditeurs. Si l'éditeur n'accepte pas d'abréviation, utiliser l'intitulé développé unique comme indiqué dans le tableau suivant (charte Aviesan).

Intitulé des institutions	
Abrégé	Développé
CEA	COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES
CNRS	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
INRIA	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INSERM	INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE
IRD	INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT
	INSTITUT PASTEUR
	UNIVERSITE (suivre les recommandations de chaque université)
	COMUE (suivre les recommandations de chaque COMUE)
	CHRU (suivre les recommandations des Centres Hospitaliers Régionaux et Universitaires)

A titre d'exemple :

*Structure mixte CEA, INRA et Inserm :*

Auteur X1 et/ou collectif

1 CEA, INRA, Inserm, Paris, France